

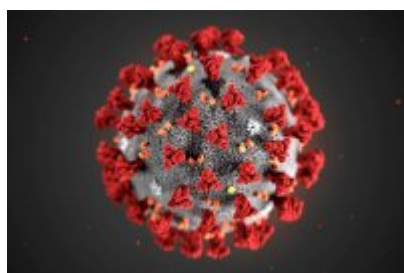


Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/le-point-sur-la-situation-au-23-mars-2020>

#Covid19 : Le point sur la situation au 23 Mars 2020

- Actus - Année 2020 - Mars -



Publication date: lundi 23 mars 2020

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Suite à la transmission d'un courrier en début de semaine dernière auprès de ses adhérents, le CCAS commence à recevoir des demandes d'assistance. Les assistantes sociales analysent chaque sollicitation afin de déterminer le programme d'aide à mettre en place.

Pour rappel, le CCAS de la ville a priorisé ses actions en direction des publics particulièrement vulnérables, les personnes âgées de plus de 70 ans, sans famille sur la commune.

Le portage de repas se poursuit chez tous les bénéficiaires précédemment servis. A la demande du maire, ce portage a été étendu aux personnes inscrites jusqu'alors sur liste d'attente.

De nouvelles mesures sont en cours d'élaboration. Monsieur le maire a demandé au CCAS une analyse au cas par cas par les assistantes sociales des demandes qui lui parviennent. La détresse de la solitude peut s'exprimer hors du cadre des "70 ans isolés".

Une solution de portage de repas est en cours d'élaboration pour le public identifié par le CCAS comme critique.

Allant plus loin dans la solidarité nécessaire en temps de crise, **Monsieur le maire a demandé que soit pratiqué un tarif à 1Euro par jour au lieu de 11Euros le temps de ce confinement.**

Le préfet a souligné qu'en l'occurrence, le maire n'a pas compétence pour organiser la continuité des services de santé. L'Agence Régionale de Santé, a seule autorité dans ce domaine, et travaille actuellement à la résolution de ces problématiques d'approvisionnement. Les professionnels de santé de la ville ont été réapprovisionnés mercredi 18 Mars, via la pharmacie du Port qui reçoit et redistribue le matériel de protection selon les consignes de l'ARS.

La solidarité s'est exprimée à Port Saint Louis. Des entrepreneurs ont répondu à l'appel à contribution de la collectivité et ont donné leur stock de masques FFP2. Ce sont ainsi 500 masques qui ont été collectés et mis à disposition des professionnels de santé cette après-midi. La municipalité est en attente de combinaisons de protection spécifiques infections virales que nous avons commandé.

L'ARS, chargée de l'organisation des soins, a déjà statué sur la façon dont ces équipements devaient être répartis. Sur la ville, la municipalité finalise son plan de continuité de service de telle façon d'anticiper une poursuite du service au public.

Si ailleurs, les forces de l'ordre ont sévi parce que la population s'est montrée particulièrement indisciplinée, les agents qui ont travaillé sur notre ville ont constaté un relatif respect des règles établies. Peu de procès verbaux ont été dressés ce premier week-end de printemps.

La municipalité n'envisage pas pour l'heure de durcir les restrictions comme l'ont fait d'autres villes (Nîmes, Ales, Istres, Montpellier, Bagnols sur Cèze, Marignane) en instituant un couvre feu.

Le maire va toutefois prendre un arrêté interdisant l'accès au cimetière, comme il l'a déjà fait pour les marchés hebdomadaires et l'accès aux bâtiments sportifs.

La préfecture a interdit les déambulations des camping-cars qui doivent choisir maintenant un lieu de stationnement et y rester jusqu'à la fin du confinement. Une solution est activement recherchée pour leur permettre de vivre cette période de confinement dans des conditions correctes.

Enfin, nous vous rappelons que les promenades à la plage sont interdites. Les voies d'accès aux plages Olga, Carteau et Napoléon sont donc fermées.